FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

LIGUE SPELEOLOGIQUE DE BOURGOGNE

Chez Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 CHARBUY

Statuts déposés à la Préfecture de Dijon n°W891000421 le 26 décembre 1980

(précédemment 2128003891)

N° SIREN 448 299 339 code APE 9312Z

ASSEMBLEE GENERALE
12 mars 2016 – Moroges (Saône-et-Loire)

REPRESENTANTS PRESENTS :

- POUR LE 21 : FRANÇOIS BEAUCAIRE, JEAN-LOUIS MERELLE, PATRICK SOLOGNY, JOSE SANCHEZ
- POUR LE 58 : NADINE MOLVOT, TONY PETTINATO
- POUR LE 71 : DIDIER ACCARY, DAVID BERTAULT, ROLAND DUMONTET, NATHALIE GUILBAUT, LUDOVIC GUILLOT, JEAN-JACQUES BONDOUX, FREDERIC THOMASSET, SIMON MOUREAU
- POUR LE 89 : SAMUEL BONNIN, BRUNO BOUCHARD, ALAIN GUILLON, PASCAL KOSCIOLEK, LOÏC OFFREDO

MANDATS :

- ERIC CHAUX DONNE A JEAN-LOUIS MERELLE
- LAURENT GARNIER DONNE A PATRICK SOLOGNY
- BRUNO GERVAIS DONNE A JEAN-LOUIS MERELLE
- BERNARD LEBIHAN DONNE A JOSE SANCHEZ
- MARIA LEBIHAN DONNE A JOSE SANCHEZ
- MARIE SALILLAS DONNE A FRANÇOIS BEAUCAIRE
- ROBERT ROUVIDANT DONNE A BRUNO BOUCHARD
- LIONEL BARRIQUAND DONNE A DIDIER ACCARY
- SEBASTIEN COLLET DONNE A FREDERIC THOMASSET

AUTRE PRESENT :

- BENEDICT HUMBEL

DEBUT DE REUNION : 15H45

B. BOUCHARD remercie David BERTAULT de nous accueillir et Didier ACCARY pour l'organisation de cette assemblée.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral
- Approbation du Procès-Verbal de l'AG du 7 février 2015 à Nevers
- Rapport d'activités 2015
- Rapport financier de l'exercice 2015
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Approbation des comptes
- Projet de fusion des Ligues Spéléologiques de Bourgogne et de Franche-Comté
- Proposition de prolongation d'1 an du mandat des membres du Comité Directeur
- Projets 2016
- Budget prévisionnel
- Election du représentant de la Bourgogne à l'AG de la Fédération Française de Spéléologie
- Election des vérificateurs aux comptes
- Questions diverses

RAPPEL DU NOMBRE DE REPRESENTANTS PAR CDS

- CDS21 12
- CDS58 4
- CDS71 10
- CDS89 5
- **Total 31**

NOMBRE DE REPRESENTANTS PRESENTS

- CDS21 4
- CDS58 2
- CDS71 8
- CDS89 5
- **Total 19**

NOMBRE DE POUVOIRS

- CDS21 6
- CDS58 1
- CDS71 2
- CDS89 0
- **Total 9**

Le nombre de votants est de 19.
Le nombre de voix présentes ou représentées est de 28.

RAPPORT MORAL - (BRUNO BOUCHARD)

« Passé, présent futur, ce sera la trame simpliste de ce rapport moral. Cela va nous conduire à faire un énième bilan des quelques années passées, ce qui risque d'être laborieux. Comment y échapper, alors que, après 36 années d'existence, nous entamons un tournant dans la vie de la Ligue Spéléologique de Bourgogne puisqu'elle n'existera plus de la sorte dans moins d'un an ? Voilà donc une occasion de porter un regard sur l'action régionale en matière de spéléologie hier, mais également ce qu'il en est aujourd'hui, et peut-être d'imaginer notre futur.

Le passé

La Ligue Spéléologique de Bourgogne a été créée le 29 septembre 1980. Comme toutes les Ligues ou comités régionaux, elle est un organe déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie, pour représenter avant tout l'ensemble des licenciés de la FFS auprès des instances bourguignonnes, ainsi le Conseil Régional et les directions régionales des ministères.

Toutefois, comme il faut un peu d'argent pour fonctionner, chacun a rapidement vu l'intérêt d'une telle structure, la voyant comme une façon de collecter des fonds nouveaux...

Dans l'édito du premier LSB Info, en 1981, Patrick DEGOUVES reconnaissait que cette vision n'était guère louable. Toutefois, rien ne l'interdisait du fait que par délégation de sa fédération, la ligue a aussi pour tâche le développement de la spéléologie, avec par exemple la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans la région « Bourgogne », l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de formation en milieu souterrain, l'organisation de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon. Je n'invente rien : c'est écrit dans les statuts actuels... C'est donc avec l'aide financière du Conseil Régional et de l'Etat, grâce notamment aux fonds du FNDS puis du CNDS, que la Ligue a pu :

- *soutenir de nombreux stages initiateurs, perfectionnement, ou moniteurs, en spéléologie, canyoning, scientifique, ou spéléo-secours,*
- *aider des camps spéléo,*
- *organiser des exercices secours à rayonnement régional,*
- *se lancer dans des actions ambitieuses de désobstruction, notamment par pompages*
- *etc.*

Bref, elle a tenu un rôle durant 36 ans dans le paysage karstique bourguignon avec l'aide des finances publiques et une partie des cotisations fédérales des licenciés bourguignons.

Parallèlement, elle a cherché à être présente dans diverses réunions qui portaient sur des sujets aussi divers et passionnants que la parité homme-femme, la prospective en matière de gouvernance sportive, le dopage, ou le suivi de la mise en place des réseaux Natura 2000, etc.

Force est de constater aujourd'hui un essoufflement, dans la représentativité de la Ligue dans ces réunions, mais également dans nos actions.

En effet, d'une part la participation à des réunions d'information régionales, informations à portée assez généraliste du fait de la représentation de tous les sports imaginables en Bourgogne, reste chronophage. Il n'est donc pas possible de répondre présent partout, sauf à être un retraité dijonnais – et d'aimer les buffets plutôt réussis dans l'ensemble. Je m'excuse tout de suite auprès de mes amis dijonnais, mais on voit là les limites de la démocratie dans un fonctionnement déconcentré ou décentralisé. Tout se passe toujours dans la capitale régionale, et le fonctionnement des comités régionaux sportifs n'a jamais pris en compte l'éloignement possible des principaux responsables associatifs, à l'exception de quelques assemblées générales décentralisées du comité régional olympique et sportif.

Ainsi, passer 3 à 4h00 de route pour 2h00 de réunion n'est jamais motivant, et qui plus est, coûteux. Cela est bien regrettable quand on voit les sujets passionnants qui nous sont ainsi régulièrement proposés...

D'autre part, je fais le constat du manque, aujourd'hui, d'imagination et d'investissement pour conduire des actions de terrain régionales, malgré le succès des camps organisés par Jean-Marc, ou les quelques stages suivis ça et là en 2015. A qui la faute ? Moi le premier, car j'ai toujours revendiqué le fait qu'une action régionale doit être une action de la Ligue, ouverte à tous, mais ce qui sous-entend avec des factures – si besoins – « Ligue ». A quelques exceptions près, la Ligue n'est donc pas le soutien financier de l'action d'un club, mais doit être l'organisateur. C'est mon choix, ma politique et je l'assume. Dans cet esprit, je veux bien croire que l'un ou l'autre puisse se sentir dépossédé si son action personnelle ou de club doit devenir une action de la région. C'est légitime. La question est donc de savoir si la Ligue doit soutenir des actions clubs ou organiser des actions pour tous. Autrement dit, si la Ligue collecte des fonds, comment doivent-ils être utilisés ? A quoi doivent-ils servir ? Qui doit les utiliser ?

Et là nous tombons sur une autre raison de l'essoufflement de nos activités. Car pour agir, il faut malgré tout un peu de ce carburant c'est à dire, a minima, quelques sous. Aujourd'hui le Conseil Régional nous soutient financièrement encore un peu. Mais quel Conseil Régional ? Et bien, le Conseil Régional de Bourgogne, c'est-à-dire celui de 2015, puisqu'en 2016, ce Conseil Régional n'existe déjà plus. Pour 2016, nous avons quelques éléments, mais pour 2017 rien n'est encore annoncé, puisque la politique sportive qui sera conduite par le nouveau Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté n'est pas encore tracée. Par contre, côté Etat, le soutien est déjà tombé à néant. Peut-être nos interlocuteurs nous diront que nous avons fait le choix de ne rien demander en 2015, et que ce n'est donc pas de leur responsabilité... Sauf qu'en 2014 il a fallu rouscailler pour récupérer le 1/3 de ce que nous espérions ; qu'en Franche-Comté, il a fallu que la Ligue fasse valoir la réglementation pour obtenir un minimum de subside en 2015.

Au milieu de ce tableau, il y a – il y a eu – de vrais réussites et je terminerai mon retour vers le passé par ces quelques notes plus positives : les pompages à la Douix, les exercices régionaux, les camps spéléos, le soutien à la formation, les bulletins Sous-le-Plancher, avec, notamment en 2015, l'édition du second tome de l'inventaire des cavités de Saône-et-Loire.

Revenons au présent

Le présent, c'est le nombre de représentants des départements présents dans cette salle – moins de 10% des licenciés – mieux qu'en 2015, mais bien moins nombreux qu'il y a 36 ans, preuve que les gens du terrain portent de moins en moins d'intérêt à la structure régionale... Je m'inquiète d'ailleurs de savoir comment une structure régionale, qui a déjà du mal à trouver la motivation du spéléologue de terrain pour la faire vivre, va t'elle pouvoir intéresser ce même spéléologue maintenant qu'elle va tripler de volume ? Que

signifiera cette nouvelle structure pour le spéléologue qui forme la base sur laquelle notre fédération s'est construite, et par voie de conséquence la Ligue ?

Le présent, ce sont de nouveaux statuts proposés par notre fédération pour les régions et les départements, où l'objet a été précisé par rapport aux modèles précédents pour rappeler que l'échelon régional ou départemental est représentant de la fédération avant toute chose. Ce n'est pas anormal en soit. Il s'agit aussi d'un recadrage.

Le présent, ce sont des comités départementaux ou régionaux qui se posent la question de leur existence, facilitant certes l'annexion de leur territoire par le voisin, mais qui, de la sorte, ne permettent pas au débat de s'enrichir de la diversité du tissu associatif.

Le présent, c'est la politique du Comité National du Développement du Sport, portée en chœur par l'Etat et le Comité Régional Olympique et Sportif. Cette politique est une insulte aux sports de nature par son absence de soutien, si ce n'est du bout des lèvres, alors qu'il y a quelques temps, il était dit que le nombre de licenciés des sports de natures était supérieur au nombre de licenciés des autres disciplines sportives de compétition. C'est une politique sportive qui met de côté le rôle social des associations, et qui réduit les difficultés sociales de notre pays aux handicapés, aux femmes (prioritairement si elles sont jeunes – mais je n'ai pas compris pourquoi), aux habitants des quelques quartiers prioritaires de la ville ou des zones rurales sensibles. Comme si la vie sociale de notre pays se réduisait à un zoo, le rôle des associations dans le développement de la mixité sociale se bornant à sortir des cages quelques individus pré identifiés pour leur faire découvrir comment la vie est belle au milieu d'un stade de football, avant de les raccompagner dans leur cage. C'est une politique sportive qui glorifie l'exploit individuel, et pousse à la centralisation, au détriment du tissu associatif et de sa diversité et, par voie de conséquence, de la cohésion sociale qu'il porte en son sein, et à la mixité sociale tant convoitée aujourd'hui.

Le présent, c'est aujourd'hui, c'est cet instant, c'est ce constat, c'est ce discours, et, peut-être, vos réactions.

Ces questions, peut-être n'y répondrons nous jamais, peut-être trouveront-elles des réponses dans le futur.

Le Futur

Car le futur est toujours compliqué à appréhender et, heureusement ou malheureusement, il est rarement comme on l'attend. Nous pouvons le voir sous divers aspects :

- *Un « futur immédiat », que j'ébrèche à chaque mot de ce long discours, mais dont les contours sont déjà assez bien dessinés : rapport moral, budget prévisionnel, coup à boire...*
- *Un « futur à court terme », celui qui me verra, demain, mettre au propre le rapport de cette assemblée par exemple.*
- *Un « futur à moyen terme », celui qui semble assez bien tracé avec une feuille de route pour la fusion des Ligues que je vous présenterai tout à l'heure.*
- *Un « futur souhaité » qui est celui que j'aimerai connaître mais que je dois imaginer en faisant l'impasse sur les moyens pour y arriver*
- *Des « futurs possibles » que chacun pourraient imaginer, et qui, si nous les comparions les uns aux autres, seraient la base d'une forme de prospective.*

Le contour de mon futur souhaité n'est pas encore bien dessiné. Lors d'une réunion organisée par le Comité Régional Olympique Sportif à destination de tous les présidents de comités régionaux ou de ligues, et à laquelle je participais cet automne, et où la fusion des Ligues et le sport dans la nouvelle politique française étaient évoqués, un consultant portait son intervention sur le rôle et la position de nos structures vis à vis des réseaux sociaux qui se développent grâce à Internet et à l'ubbérisation du sport. Je suis intervenu pour dire que, peut-être, notre système actuel, très vertical avec une Fédération, des Ligues et des Comités Départementaux, était alors obsolète ? Je n'ai pas été du tout applaudi, loin de là. J'en ai rajouté une couche en faisant valoir l'intérêt que portaient aujourd'hui certains gros sponsors pour des

compétions internationales de jeux vidéo, et qu'en conséquence, les sports de compétitions avaient peut-être du souci à se faire... J'ai vu quelques têtes se retourner, non pas par approbation ou désapprobation, mais parce que personne ne semblait savoir de quoi je parlais – à l'exception du consultant, mais qui n'avait pas prévu d'aborder ce sujet ce soir-là.

Voilà donc une image d'un futur possible : plus de fédération, plus de Ligue, plus de comités départementaux, plus de compétitions sportives... Ce n'est peut-être pas un futur partagé, mais cela reste un futur possible. Est-ce que dans un tel futur, le milieu associatif pourra-t'il encore exister ? Oui, parce que rien n'empêchera les uns et les autres de ce rassembler. Est-ce que dans un tel futur, un esprit fédéral pourra t'il encore exister ? Là, je n'en sais rien du tout, et les débats de demain porteront alors sur les valeurs du fédéralisme, du bénévolat d'une part, et celles d'une société de loisirs et de consommation d'autre part.

Pour l'instant, c'est donc dans un contexte assez conservateur – parce que c'est celui d'acteurs vieillissants, il faut bien le faire remarquer – que nous devrons trouver un chemin. Notre assemblée va devoir tracer une route pour 2016, et commencer à réfléchir à ce que devra être une ligue régionale Bourgogne Franche-Comté à compter de 2017. Des idées, il y en a déjà plusieurs, mais, à mon avis, cela ne suffira pas à faire vivre une étincelle régionale. Il nous reste quelques petites heures devant nous pour en discuter et quelques mois pour mettre en œuvre.

En 2017, la Ligue Spéléologique de Bourgogne et la Ligue Spéléologique de Franche-Comté n'existeront plus, mais la Ligue Spéléologique de Bourgogne Franche-Comté sera née.

C'est ni hier ni aujourd'hui ni demain, c'est tout à la fois. Il s'agit tout simplement de la réalité. Et, malgré tout ce que je viens dire, sauf à vouloir se saborder, il faudra la construire ensemble et espérer que cette nouvelle Ligue saura impulser un autre souffle sur le territoire. Pour le faire, il faut encore y croire. Souhaitons-nous donc bon courage. »

A. GUILLON espère que la création de la nouvelle Ligue permettra de faire les choses ensembles et de façon partagée. Toutefois, aujourd'hui les questions administratives prennent le pas sur les actions. Est-ce lié au vieillissement des « troupes », les actions régionales sont-elles plus difficiles à construire aujourd'hui ? Les CSR voit le périmètre de leurs actions se limiter de plus en plus à la seule représentation de la fédération. Est-ce vraiment cela qui nous intéresse ?
D. ACCARY s'inquiète du manque de candidat au conseil d'administration de la fédération.
A. GUILLON estime que nous sommes devenus un prolongement de l'administration.
P. SOLOGNY, s'il en est d'accord, pose la question de savoir comment travailler ensemble demain.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2014

L'Assemblée générale 2015 s'est tenue le 7 février 2014 à Nevers (58). Le compte-rendu a été publié dans LSB-Info n°68.

Des remarques ont été formulées. Elles concernent :

- Des indications contradictoires dans le nombre de votants
- La liste des personnes excusées a été revue pour n'indiquer que celles qui se sont explicitement excusé de ne pas pouvoir venir.
- Concernant la comptabilité, S. Wilmo a précisé par écrit que nous ne pouvions pas faire une dotation aux amortissements car il n'y a aucune immobilisation à amortir au débit du bilan mais qu'il aurait été possible de passer une provision qui serait constatée comme tel au débit dans le compte de résultats et apparaitrait au passif du bilan dans un compte de provision. Il n'est pas possible de faire apparaitre une « reprise sur provision » pour équilibrer un déficit.

B. BOUCHARD rappelle que la comptabilité reprend la forme des tableaux qu'il nous est demandé de remplir dans les demandes de subventions au titre du CNDS, et que les consignes données par les DDCSPP ont été suivies. Toutefois, la présentation de la comptabilité sera modifiée pour tenir compte de ces remarques.

Un LSB-Info comprenant la version du compte-rendu avec les corrections demandées (sauf sur la comptabilité dont la présentation en assemblée a été conservée telle quelle) a été rediffusé à tous le 21 juillet 2015.

Aucune autre remarque n'ayant été remontée, le compte-rendu est approuvé par 27 voix pour, 1 abstention.

ACTIVITES 2015

En 2015, le nombre de licenciés est en baisse de 5% dans la région : 217 au lieu de 228 en 2014. En dehors de la Côte d'Or qui enregistre une hausse du nombre d'adhérents (+6%), les 3 autres départements voient leur nombre de licenciés baisser.

- Côte d'Or : +6 %
- Nièvre : -20 %
- Saône et Loire : -10 %
- Yonne : -5 %

Le nombre de féminines reste globalement stable. Il en est de même pour le nombre de -18 ans. Par ailleurs, le nombre de + 60 ans continue sa progression, passant de 13 en 2013, 21 en 2014, 24 en 2015, et déjà 26 au 10 mars 2016 !

Participations à des réunions :

- LSB : Comité Directeur (1) (Nevers). Le Comité Directeur ne s'est réuni qu'une seule fois. Il y a eu quelques échanges par mail, notamment à propos de la fusion de la région et du CNDS.
  : Assemblée Générale (Nevers)
- FFS : Assemblée Générale
  : Réunion des régions Grand Nord-Est
- CNDS : Information
- CROS : réforme territoriale

La plupart des comptes-rendus de ces réunions a été diffusée dans le LSB-Infos n°68.

Camp spéléo dans le Gard :

Le camp s'est déroulé du 25 avril au 2 mai.
Participation d'une quarantaine de spéléologues Bourguignons (34 participants en 2014)

Formation :

Spéléo-Secours
Aucune formation en 2015

Spéléologie

Perf/Tech légères	: 3	2 personnes en 2014
Moniteur	: 1 (M0 et M2)	2 personne (M1 et M2) en 2014

Nombre de personnes formées
4 (5 en 2014, 13 en 2013)
5 stages suivis (7 en 2014, 19 en 2013)

Journées x participants
28 (au lieu de 32 en 2014, 77 en 2013 et 96 en 2012)

Répartition

- Côte d'Or : 2 0 participation en 2014
- Nièvre : 1 0 participation en 2014
- Saône et Loire : 0 5 participations en 2014
- Yonne : 1 1 participation en 2014

B. BOUCHARD fait remarquer un essoufflement de la formation en Bourgogne.
JL MERELLE estime qu'il faut nuancer ce constat, car il y a eu plusieurs participations à des stages par des spéléologues de Côte d'Or, mais ces derniers n'ont pas demandé de participation financière à la Ligue. On note notamment un initiateur, 2 participations modules moniteur, 6 participations à des stages perfectionnement, 2 stages découverte.

Publication / Information :

Diffusion du LSB Info n°68.
On y retrouve les comptes-rendus des activités de l'année.
Le LSB n°69 n'a pas été édité.
Impression de l'inventaire « **DANS LES CAVERNES DU CHAROLAIS** », hors-série de Sous le Plancher.

*L. Guillot informe que l'inventaire « **DANS LES CAVERNES DU CHAROLAIS** » a été imprimé en 200 exemplaires. Il s'agit d'un numéro hors-série de **Sous le Plancher**, réalisé par le Comité Départemental de Spéléologie de la Saône-et-Loire, comme l'a été le précédent inventaire : « GOUFFRES ET CAVERNES DES MONTS DU MACONNAIS » (2005). Il reste 95 exemplaires en stock (prix de vente : 17 €).*

RAPPORT FINANCIER 2015

Compte de résultat

Résultat : - 2 118 €uros
Charges : 5 591 €uros
Produits : 3 472 €uros

Bilan au 31 décembre

Il reste en caisse **6 107 €uros** se répartissant de la sorte
Compte LSB : 4 150 € (+420 € par rapport à 2014)
Publications : 1 757 € (-2 538 € par rapport à 2014)

ACTIF		PASSIF	
44 – Etats subvention à recevoir		**11 – Report à nouveau**	
4417 – Subvention	200,00 €	1190 - débiteur	8 225,27 €
51 - Banques & Etablissements Financiers			
Comptes courants			
5121 – Ligue	2 276,82 €		
5122 – Publications Ligue	943,23 €		
Livrets			
5125 – Ligue	1 873,04 €		
5126 – Publications Ligue	771,69 €		
53 – CAISSE			
5311 – Ligue	- €	**Résultat déficitaire**	2 118,20 €
5312 – Publications Ligue	42,29 €	**Résultat excedentaire**	- €
	6 107,07 €		**6 107,07 €**

CHARGES	MONTANT en Euros	PRODUITS	MONTANT en Euros
60 - Achat	**3 708,80 €**	**70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	**953,79 €**
Achats d'études et de prestations de services	584,00 €	Prestation de services	
Achats et fournitures non stockables	3 124,80 €	Vente de marchandises	603,40 €
Autres fournitures	- €	Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs	**- €**	*Remboursement*	350,39 €
Sous-traitance générale		**74- Subventions d'exploitation**	**1 604,60 €**
Locations	- €	Etat: (le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Entretien et réparation		-	
Assurance		MS (titre VI)	
Divers	- €	MS (CNDS)	- €
62 - Autres services extérieurs	**1 732,20 €**	Conseil Régional :	1 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil Général :	
Publicité, publication	- €	Intercommunalité :	
Déplacements, missions, réceptions	1 697,00 €	Commune(s) :	
Frais postaux et de télécommunications	20,00 €	-	
Services bancaires, autres	15,20 €	-	
63 - Impôts et taxes	**- €**	Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	**- €**	Fonds européens	
Rémunération des personnels		Agence de service et de paiement	
Charges sociales		Autres recettes :	
Autres charges de personnel		*Sponsors / Dons*	604,60 €
65- Autres charges de gestion courante	**150,00 €**	**75 - Autres produits de gestion courante**	**886,15 €**
66- Charges financières		*Dont cotisations*	*886,15 €*
67- Charges exceptionnelles		**76 - Produits financiers**	**28,26 €**
		77 - Produits exceptionnels	
TOTAL DES CHARGES	**5 591,00 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**3 472,80 €**
Excédent	**- €**	**Déficit**	**2 118,20 €**

B. Bouchard rappelle les points importants de ce bilan financier :

- *Absence de subvention CNDS : la LSB n'a pas déposé de dossier. Un courrier explicatif a été envoyé au délégué régional du CNDS et au président du CROS.*
- *Le déficit est, en toute logique, lié à l'impression de l'inventaire du Charollais.*
- *Le compte Ligue est excédentaire de 420 € alors que le compte publication est déficitaire de 2 537 €*

Comparaison entre « réalisé » et « prévisionnel » :

CHARGES

	réalisé	prévisionnel
60 - Achat	**3 708,80 €**	900,00 €
61 - Services extérieurs	**- €**	
62 - Autres services extérieurs	**1 732,20 €**	6 260,00 €
63 - Impôts et taxes	**- €**	
64- Charges de personnel	**- €**	
65- Autres charges de gestion courante	**150,00 €**	160,00 €
TOTAL CHARGES	**5 591,00 €**	7 320,00 €

PRODUITS

	réalisé	prévisionnel
70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	**953,79 €**	1 040,00 €
74- Subventions d'exploitation	**1 604,60 €**	3 900,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	**886,15 €**	950,00 €
76 - Produits financiers	**28,26 €**	90,00 €
Déficit	**2 118,20 €**	1 340,00 €
TOTAL PRODUITS	**5 591,00 €**	7 320,00 €

L'écart entre « réalisé » et « prévisionnel » est essentiellement dû aux déplacements qui ont été surestimés dans le prévisionnel, et un mauvais « fléchage » en 2015 des dépenses 2016 liées à l'édition de l'inventaire des grottes du Charollais (compte 62 au lieu de 60).

Vérificateur aux comptes :

B.BOUCHARD rappelle que lors de l'assemblée générale de 2014, aucun candidat ne s'est présenté pour être vérificateur aux comptes. Le seul contrôle qu'il puisse présenter concerne le rapprochement bancaire qui montre que les chèques émis ou encaissés sont bien en phase avec le relevé début mars 2016.

Approbation des comptes :

L'approbation des comptes est soumise au vote.

Les comptes sont approuvés par 24 pour, 4 abstentions et 0 contre.

BILAN DU PLAN DE DEVELOPPEMENT 2013-2016 - (BRUNO BOUCHARD)

Le plan de développement répondait à une exigence de la DRJS et du CNDS pour recevoir des subventions.
En absence de soutien de l'Etat, son suivi est abandonné. Rappelons que ce plan répondait à des objectifs imposés et non partagés.

FUSION DES LIGUES SPELEOLOGIQUES DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTE

La réforme territoriale, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), précise la fusion de certaines régions administratives. Ainsi, les deux régions administratives de la Bourgogne et de la Franche-Comté ont fusionné au 1er janvier 2016 pour donner naissance à la région Bourgogne-Franche-Comté. Le code du sport impose un principe général de concordance territoriale entre l'organisation administrative française et l'organisation fédérale, ce qui implique de faire coïncider le secteur géographique des comités régionaux avec celui des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

La Ligue Spéléologique de Bourgogne et la Ligue Spéléologique de Franche-Comté sont dans l'obligation de fusionner pour créer une nouvelle structure à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté. C'est pourquoi, il a été décidé de fusionner et de créer la LIGUE SPELEOLOGIQUE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (ou Comité régional de la Fédération Française de Spéléologie de Bourgogne-Franche-Comté). Une rencontre entre des représentants des 2 régions s'est tenue le 6 février 2016 à Armancey. A cette occasion, un état des lieux a été fait ainsi qu'une liste d'actions communes que pourrait conduire la future structure.

La fusion s'effectue en plusieurs phases :

-Elaboration d'un projet de fusion
-Validation du projet par les comités directeur de chaque Ligue
-Elaboration des nouveaux statuts
-Publication du projet de fusion
-Assemblées générales extraordinaires des 2 Ligues pour valider le projet de fusion et les nouveaux statuts.

Un rétro planning est présenté.

Réalise	à destination de	Actions	Observations
Grpe W	Les 2 CD	**Rédaction projet de fusion**	Le projet évalue l'actif, etc. et
Grpe W	Les 2 CD	**Rédaction statuts et R.I.**	les méthodes d'évaluation
Les 2 CD	Les 2 CD	**Validation projet de fusion**	
		Convocation du CD du CSR B	
		Convocation du CD du CSR FC	
		Réunion du CD du CSR B	
		Réunion du CD du CSR FC	
Les 2 CD	Tout public	**Publication du projet de fusion**	
		Publication journal de l'Yonne	
		Publication journal du Jura	
Les 2 CD	Licenciés	**Information projet de fusion**	
	Licenciés B	Convocation AG CSR B	
	Licenciés FC	Convocation AG CSR FC	
	Licenciés B	Information en AG CSR B	
	Licenciés FC	Information en AG CSR FC	
	Licenciés	Mise à disposition projet fusion	
Les 2 CD	Représentants	**Dissolutions CSR B et CSR FC**	Approbation apports, projets,
	Repr. CSR B	Convocation AG CSR B	fusion, statuts du nouveau
	Repr. CSR FC	Convocation AG CSR FC	comité ; élection représentants ;
	Repr. CSR B	AG dissolution CSR B	élection représentant au bureau
	Repr. CSR FC	AG dissolution CSR FC	provisoire ; dissolution CSR B
Les 2 CD	Représentants	***Dissolutions CSR B et CSR FC***	***si absence de quorum***
	Repr. CSR B	Convocation AG CSR B	
	Repr. CSR FC	Convocation AG CSR FC	
	Repr. CSR B	AG exceptionnel CSR B	
	Repr. CSR FC	AG exceptionnel CSR FC	
Bureau	Représentants	**AG électives CSR BFC**	appel candidature, projets
	Repr. CSR	Convocation	2017, budget prévisionnel
	Repr. CSR	AG	2017…
		Déclaration	
CD CSR B	Préfecture	Dissolution CSR B	
CD CSR FC	Préfecture	Dissolution CSR FC	
Nouveau CD	Préfecture	Création CSR BFC	
CD CSR B	Banque	fermer compte CSR B	
CD CSR FC	Banque	fermer compte CSR FC	
Nouveau CD	Banque	ouvrir compte CSR BFC	
Nouveau CD	FFS	**Information FFS**	
Nouveau CD	Conseil	**Information partenaires**	
Nouveau CD	CROS	**Information partenaires**	
Nouveau CD	DRJS	**Information partenaires**	
Nouveau CD	DREAL	**Information partenaires**	
Nouveau CD	autres ?	**Information partenaires**	

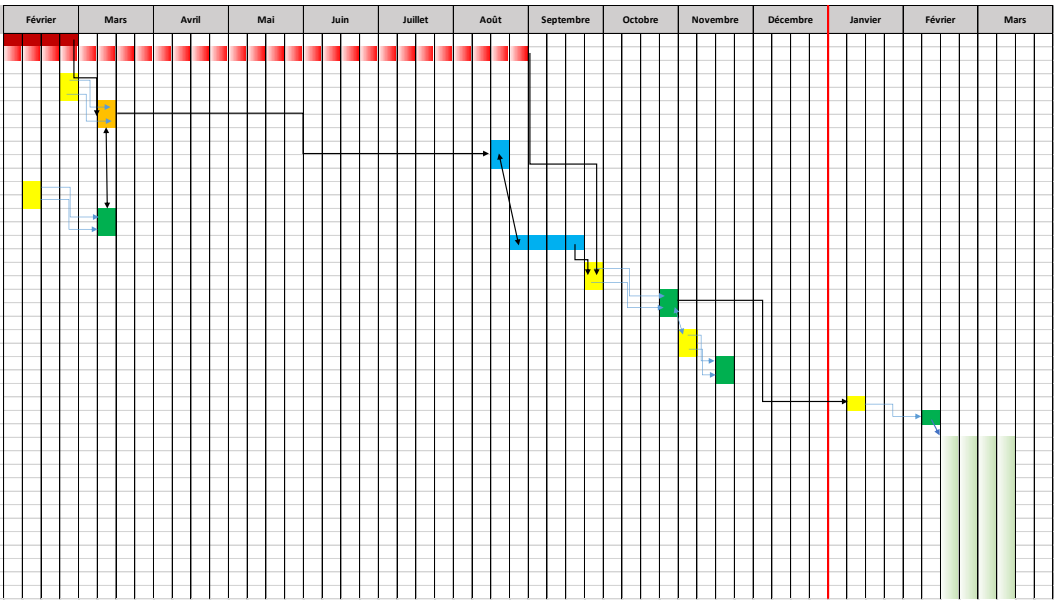

Le projet de fusion a été validé par chacun des 2 comités directeurs.
Les assemblées générales extraordinaires se tiendront à l'automne 2016.

Un bureau provisoire de 10 personnes, désigné lors des assemblées générales extraordinaires des 2 ligues, sera en charge de la gestion de la nouvelle structure au 1er janvier 2017, avec pour mandat la gestion des affaires courantes, et l'organisation avant le 31 mars 2017 d'une assemblée générale avec élection d'une équipe dirigeante.

La Ligue spéléologique de Bourgogne a fait valoir sa politique de soutien à la participation à des stages fédéraux, le soutien à des camps interclubs et la spécificité du compte publication.

Le comité régional issu de la fusion rassemblera plus de 600 licenciés. Elle sera alors la 5ème région spéléologique de France sur 13.

B. Bouchard informe que la fédération française a réalisé un « plan citoyen ». Cette information nous a été communiquée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports qui nous demande de le décliner à l'échelle de la nouvelle région. B. Bouchard s'est étonné auprès de la fédération de ne pas avoir été informé auparavant de la réalisation d'un tel plan.

PROLONGATION DU MANDAT DU COMITE DIRECTEUR

La future Ligue Spéléologique de Bourgogne Franche-Comté sera créée le 1er janvier 2017. Une assemblée générale avec élections d'un nouveau comité directeur se tiendra au 1er semestre 2017. Or l'année 2016 est une année élective. Le nouveau comité directeur sera donc élu pour une année seulement.

C'est pourquoi, conformément aux préconisations de la Fédération Française de Spéléologie, il est proposé la prolongation du mandat du comité directeur de la Ligue Spéléologique de Bourgogne, jusqu'à dissolution de la Ligue et pour 1 an maximum.

Cette proposition, soumise au vote de l'Assemblée, est acceptée à l'unanimité.

PROJETS 2016

Point sur les recettes attendues :

- Conseil régional : 1 000 € demandés

- FFS (cotisations) : 850 €
- CNDS : 0 €

Assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie :

L'Assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie se tiendra le 15 mai prochain. Le site retenu est celui du Centre Omnisports à Mâcon. Cette assemblée générale est une assemblée élective : l'ensemble du comité directeur de la fédération sera renouvelée.

D. Accary présente le projet du Comité Départemental de Spéléologie de Saône-et-Loire, organisateur de cette assemblée générale nationale. Des visites de cavités seront organisées mais les stands seront réduits à minima (stand fédéral). Le budget de ce projet est bouclé et ne nécessite pas une aide de la région. Par contre, il est attendu une aide des spéléologues bourguignons pour l'accueil et les visites de cavités.

Formation Spéléo, Canyon, SSF :

- Moniteurs : 4 modules moniteur
- Formation/perfectionnement : 2 du 21

Coût : environ 6 x 450 € = 2 700 €

Les déplacements peuvent être pris en compte par les comités départementaux par valorisation du bénévolat.

Il est proposé une aide Ligue à hauteur du tiers du coût du stage, soit un total de 900 €.

- Stage bio-spéléo :

Un stage bio-spéléo est organisé en Saône-et-Loire.

Il est proposé une participation financière de la Ligue à hauteur de 250 €.

Ces dépenses sont compensées par une partie du retour sur cotisation de la fédération (500 €), et la subvention du Conseil Régional à hauteur de 650 €.

Camp Ligue :

Un camp est programmé du 16 au 24 avril dans le Gard. Une vingtaine de personnes ont prévu de participer.

En 2015, la Ligue a participé financièrement à l'organisation du camp de printemps, à hauteur de 700 € pour une quarantaine de personnes.

Il est proposé une participation financière de 350 €, du fait d'un nombre de participants de moitié de celui de l'an passé.

Cette dépense est compensée par la subvention du Conseil Régional à hauteur de 350 €.

Publications :

Le compte publication a été très sollicité ces dernières années.

Pour en assurer la pérennité et ne pas fragiliser de futures publications, il est proposé de transférer l'excédent 2015 du compte Ligue sur le compte publication, soit 420 €, ainsi qu'une partie du retour sur cotisations, soit 275 €.

La vente de l'inventaire de Saône-et-Loire ainsi que de Sous le Plancher restants, est estimée à 200 €.

Fonctionnement administratif :

Le fonctionnement de la Ligue doit prévoir les déplacements à des réunions régionales (CROS), la participation à l'assemblée générale de la fédération, les réunions du comité directeur, ainsi que la publication du projet de fusion dans un journal situé dans le département du siège social de la Ligue.

B. Bouchard pose la question de la cotisation au CROS. Celle-ci représente 150 € en 2015. Ne pas la régler en 2016 serait une façon de montrer notre désapprobation vis-à-vis de la politique du CNDS, qui est conduite

en concertation avec le Ministère en charge des sports et le CNOSF. En 2016, le soutien aux sports de nature est quasi inexistant ; la cotisation donne un droit de vote à l'assemblée générale du CROS, assemblée générale à laquelle nous ne participons qu'exceptionnellement.

F. Beaucaire fait remarquer que le CROS a une commission nature qui, de ce fait, est un soutien aux sports de nature. Par ailleurs, la politique de la chaise vide n'est pas une bonne politique.

B. Bouchard répond qu'il n'a aucune nouvelle de cette commission depuis plusieurs années, et qui le regrette. Par ailleurs, ne pas payer de cotisation ne remet pas en cause notre présence à diverses réunions. Il constate que les remarques qu'il soulève lors des réunions des présidents des comités régionaux bourguignons ne trouvent pas d'échos dans la salle.

La proposition de maintenir la cotisation au CROS est soumise au vote de l'assemblée.
Cette proposition est rejetée par 14 voix contre, 6 abstentions et 8 voix pour.

La cotisation 2016 ne sera donc pas réglée au CROS. Cette décision n'engage en rien les choix de la future Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté. L'assemblée générale demande à B. Bouchard d'accompagner cette décision par un courrier au président du CROS.

Il est proposé de porter au budget prévisionnel des dépenses à hauteur de 590 €, dont 80 € de frais de publication et 500 € de déplacement. Ces frais sont compensés par la valorisation du bénévolat et une partie du retour sur cotisation de la fédération.

BUDGET PREVISIONNEL

Le total des dépenses de ce budget prévisionnel s'élève à 2 120 € et celui des recettes, à 2 575 €, soit un excédent de 455 €. Cet excédent est uniquement dû aux reventes des bulletins de la Ligue, toutes autres opérations étant équilibrées par les dons, la subvention du Conseil Régional et le retour sur cotisations. Il est à mettre en perspective avec le déficit 2015 qui est de 2 118 €.

Budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

PREVISIONNEL

PRODUITS		CHARGES	
	prévisionnel		**prévisionnel**
Cotisations	**850,00 €**	Cotisation	- €
Activités Découvertes	- €	Assurances	- €
Activités Autres	- €	Matériel	- €
Cession de matériel	- €	Bibliothèque	- €
Cession de publications	200,00 €	Frais kilométriques	500,00 €
Buvette	- €	Frais d'intendance	350,00 €
Intendance/RBT FFS	- €	Administratif	20,00 €
Subv. CNDS	- €	Entretien et aménagement du local	- €
Subv. CR	**1 000,00 €**	Services bancaires	20,00 €
Dons	500,00 €	Divers	- €
Aide Matérielle	- €	Publication	80,00 €
Produits financiers	25,00 €	Stage	1 150,00 €
Divers	- €		- €
Total des produits 2016	2 575,00 €	**Total des charges 2016**	**2 120,00 €**
Déficit	- €	Excédent	455,00 €

CHARGES	MONTANT en Euros	PRODUITS	MONTANT en Euros
60 - Achat	**1 150,00 €**	**70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	**200,00 €**
Achats d'études et de prestations de services	1 150,00 €	Prestation de services	
Achats et fournitures non stockables	- €	Vente de marchandises	200,00 €
Autres fournitures	- €	Produits des activités annexes	- €
61 - Services extérieurs	**- €**	*Remboursement*	- €
Sous-traitance générale		**74- Subventions d'exploitation**	**1 500,00 €**
Locations		Etat: (le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Entretien et réparation	- €	-	
Assurance	- €	MS (titre VI)	
Divers	- €	MS (CNDS)	- €
62 - Autres services extérieurs	**970,00 €**	Conseil Régional :	1 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil Général :	
Publicité, publication	80,00 €	Intercommunalité :	
Déplacements, missions, réceptions	850,00 €	Commune(s) :	- €
Frais postaux et de télécommunications	20,00 €	-	
Services bancaires, autres	20,00 €	-	
63 - Impôts et taxes	**- €**	Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	**- €**	Fonds européens	
Rémunération des personnels		Agence de service et de paiement	
Charges sociales		Autres recettes :	
Autres charges de personnel		*Fonds propres*	500,00 €
65- Autres charges de gestion courante	**- €**	**75 - Autres produits de gestion courante**	**850,00 €**
66- Charges financières		*Dont cotisations*	*850,00 €*
67- Charges exceptionnelles		**76 - Produits financiers**	**25,00 €**
		77 - Produits exceptionnels	
		79 - transfert de charges	
Excédent	**455,00 €**	**Déficit**	**- €**
TOTAL DES CHARGES	**2 575,00 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**2 575,00 €**

Le budget prévisionnel, soumis au vote de l'assemblée générale, est approuvé avec 25 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

REPRESENTANTS DE LA BOURGOGNE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION

Les représentants à l'assemblée générale de la fédération française de spéléologie sont élus cette année pour 4 ans. Chaque département a droit à un représentant ainsi que la Ligue. La Ligue doit élire un représentant supplémentaire par tranche entamée de 100 licenciés, supérieure au nombre de licenciés de la Bourgogne auquel a été retranché 50 x le nombre de représentants élus par les départements.

En 2016, l'Yonne n'a pas élu de représentant : les représentants des CDS représentent donc 3 x 50 = 150 licenciés. Le nombre total de licenciés en Bourgogne étant de 217, la Bourgogne doit donc élire un seul représentant supplémentaire.

Samuel BONNIN se présente et est élu à l'unanimité.

Les représentants de la Bourgogne aux assemblées générales de la fédération française de spéléologie sont :

- Côte d'Or : Jean-Louis MERELLE
- Nièvre : Robert ROUVIDANT
- Saône-et-Loire : Didier ACCARY
- Yonne : *non pourvu*
- Bourgogne : Samuel BONNIN

Les représentants du CDS58 s'étonnent que R. Rouvidant soit désigné représentant de la Nièvre alors qu'il n'y a pas eu d'élection lors de la dernière assemblée générale du comité départemental.
B. Bouchard précise que Robert Rouvidant lui a fait connaître son intention d'être représentant, mais sans lui avoir apporté cette précision.
Toutefois, si R. Rouvidant n'est pas représentant, alors la Ligue a droit à un représentant supplémentaire. En absence d'autres candidats, les personnes présentes acceptent que R. Rouvidant soit considéré comme représentant.

VERIFICATEURS AUX COMPTES

François BEAUCAIRE et Patrick SOLOGNY se présentent comme candidat.

François BEAUCAIRE et Patrick SOLOGNY sont élus vérificateurs aux comptes à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES…

Comme cela a été présenté, une assemblée générale extraordinaire doit se tenir à l'automne 2016 pour valider la fusion / création de la nouvelle Ligue Spéléologique. Cette assemblée générale vaut dissolution de la Ligue Spéléologique de Bourgogne et doit se tenir dans les mêmes conditions de quorum qu'une assemblée de dissolution : la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, doit être présent ; si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La fusion / création ne sera validée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

B. Bouchard précise que dans la continuité des années précédentes, le département organisateur de cette assemblée devrait être l'Yonne. Toutefois, avec une AG trop décentrée, nous prenons le risque de ne pas obtenir de quorum…
A. Guillon rappelle que cette assemblée validera les futurs statuts de la Ligue. Il y a un risque de voir des textes modifiés de part et d'autres. Il propose que les 2 assemblées générales se tiennent sur le même site.
B. Bouchard en informera le groupe de travail en charge de la fusion et de l'organisation de ces assemblées.

En attendant une réponse, il est proposé de réserver le samedi 8 octobre, et de réunir cette assemblée extraordinaire à Auxy près d'Autun. A défaut, deux autres dates sont retenues : 5 et 19 novembre.

Aucun autre sujet n'étant évoqué, l'Assemblée Générale est levée.

L'ASSEMBLEE GENERALE EST LEVEE A 18H30.

Bruno Bouchard remercie Didier ACCARY pour l'organisation de cette journée et David BERTAULT pour son accueil.

Bruno Bouchard